

## Politique d'utilisation du réseau télématique du Collège Saint-Paul

Les ressources du réseau télématique\* sont rendues disponibles, selon le cas, aux élèves, aux parents et au personnel, dans un contexte de soutien à des activités pédagogiques et administratives. Il est important que les utilisateurs respectent et adhèrent à cette politique d'utilisation du réseau télématique du Collège.

\* Définition : un réseau télématique est un système complet de communication de données comprenant non seulement l'infrastructure matérielle et les connexions, mais aussi les services et les applications permettant ainsi l'échange d'informations par voie électronique.

### Tous les utilisateurs doivent :

- Respecter les objectifs éducatifs du réseau;
- Respecter les consignes d'utilisation des laboratoires informatiques;
- Respecter les modalités d'utilisation d'Internet;
- Respecter les gens dans leur communication (messages, images, sons);
- Respecter la vie privée des gens (informations confidentielles);
- Respecter l'intégrité du matériel et du réseau (aucun piratage);
- Se soucier de la sécurité et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau;
- Rapporter à l'autorité compétente toute problématique éthique ou technique liée à l'utilisation du réseau.

L'utilisation illicite du réseau télématique du Collège doit être rapportée à l'autorité compétente qui jugera des mesures à prendre.

### L'expression « utilisation illicite » désigne :

- des activités visant à détruire du matériel ou à porter atteinte à l'intégrité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes;
- la saturation des ressources et ou le contournement des dispositifs de sécurité;
- l'interruption du fonctionnement normal du réseau de l'école ou d'un des systèmes connectés;
- l'introduction, sur le réseau de l'école ou sur les appareils qui y sont branchés, de programmes illégaux ou malicieux ou de programmes pouvant endommager des fichiers;
- des téléchargements illégaux, des copies de logiciels ou de CD ou DVD protégés par des droits d'auteurs ou dont le contenu est protégé par des droits d'auteur;

## Politique d'utilisation du réseau télématique du Collège Saint-Paul (suite)

- l'utilisation non autorisée de codes d'accès d'autres utilisateurs ou de codes d'accès administratifs ou le prêt non autorisé de codes d'accès administratifs ou personnels;
- la diffusion non autorisée de renseignements personnels;
- la publication de photos sans l'autorisation des personnes représentées ou sans l'autorisation du propriétaire du copyright;
- des communications irrespectueuses ou utilisant des jurons ou des expressions vulgaires;
- l'envoi ou la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou incitant aux crimes et aux délits ou incompatible avec la mission éducative du Collège;
- toute forme de harcèlement, de menace ou d'intimidation par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images;
- des activités reliées aux opérations courantes d'un commerce personnel.

### Assises légales

Loi sur l'accès à l'information (L.R., 1985, ch. A-1)

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)

Le principe majeur de cette loi est qu'aucun renseignement nominatif ne peut être diffusé sans le consentement de la personne ou des parents dans le cas des enfants mineurs.

Loi sur le droit d'auteur (L.R., 1985, ch. C-42)

Code criminel (L.R., 1985, ch. C-46)

Je déclare avoir lu et compris cette politique d'utilisation du réseau télématique du Collège à laquelle sont soumis tous les utilisateurs et je m'engage à la respecter.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale

Père    Mère    Tuteur